oeth
ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Forts de nos différences

FICHE PRATIQUE N°14

PRÉPARER LE RETOUR À L'EMPLOI D'UN SALARIÉ

Lorsqu'un salarié a subi un arrêt maladie longue durée (au moins 30 jours), il faut préparer son retour pour lui permettre de retrouver son poste ou, si ce n'est pas possible, un autre emploi en interne ou à l'externe.
Préparer le retour à l'emploi d'un salarié lui permet d'éviter la désinsertion professionnelle et de le rassurer sur ses capacités, ses aptitudes, ses compétences.

COMMENT PRÉPARER LE RETOUR À L'EMPLOI D'UN SALARIÉ?

- Agir dès l'arrêt maladie afin de permettre au salarié de préparer son arrivée dans un environnement de travail qui a évolué
- Organiser un rendez-vous de liaison pour informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions et d'aides, comme la visite de pré-reprise, permettant d'anticiper le retour au poste
- Familiariser le salarié avec un nouvel environnement grâce à un accompagnement, un tutorat
- Adapter son environnement de travail à ses contraintes de santé
- Sensibiliser les collègues de travail
- Conseiller au salarié de s'adresser aux services de l'Assurance Maladie (assistante sociale)

QUI EST CONCERNÉ ?

Le salarié doit enclencher le processus (prendre contact avec l'Assurance Maladie, le médecin du travail pour une visite de pré-reprise et l'employeur).

- Direction
- Service RH
- Référent handicap
- CSE
- Médecin du travail
- Animateur Prévention TMS
- Services de l'Assurance Maladie (services sociaux, cellules de prévention de la désinsertion professionnelle)
- Salariés

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58